

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 003/10/2016

## EXERCICE 2016

## Cotisation Syndicale

## Frais de Fonctionnement du SITS

Membres en exercice :	<b>28</b>
Présents :	<b>15</b>
Suf. Exprimés :	<b>20</b>
Votes pour :	<b>20</b>
Votes contre :	<b>00</b>
Abstentions :	<b>00</b>

**L'an deux mil seize, le treize octobre, à 18h30**, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, en la salle des délibérations de la Mairie de St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : M. TABARD

Date de convocation : 4 octobre 2016

## Etaient présents :

Mme DLUS de Charost - Mme PAZOS-MONVOISIN et Mme PIROT de Civray - M. BATAILLER et M. FAINEANT de Corquoy - M. PRIEUX et Mme RAMOS de Lunery - Mmes SENUT de Plou - M. LALOEUF de St Ambroix - Mme MIGNARD de St Caprais - M. TABARD de St Florent/Cher - M. MONTCHARMONT de Saugy - M. DUPARQUET de Sainte Lunaise - Mmes GAILLARD et LOZACH-SIRET de Villeneuve/Cher.

## Etaient excusés :

Mme PETIT de Chârost - Mme FOSSE et M. MALIN de Lapan - Mme TRAMUNT de Plou - M. MATHET de St Ambroix - Mme SANTOSUOSSO de St Caprais - Mme BOUCHER de St Florent/Cher - Mme JOCHYMS de Ste Lunaise - Mme TORNAY de Saugy.

## Etaient absents :

Mme AOUJAR et M. FOUGERON de Poisieux - Mmes HEZELOT et TERRADE de Primelles -

## Ont donné « Pouvoir » :

Mme JOCHYMS à M. DUPARQUET - Mme PETIT à M. MONTCHARMONT - Mme SANTOSUOSSO à Mme MIGNARD - Mme TORNAY à Mme DLUS - Mme TRAMUNT à Mme SENUT.

## La Présidente expose,

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, le Conseil Départemental du Cher dans sa nouvelle convention de Délégation de compétences définissait les prises en charge qui lui incombent. À ce titre, il verse au SIRS19, 12 euros par élève inscrit pour la gestion administrative des élèves.

Il reste à la charge du Syndicat la partie des frais de fonctionnement consacrés au secrétariat de l'AO2. Cette part doit être couverte par une cotisation syndicale dont l'assiette est le nombre d'élèves inscrits au titre de l'exercice. Pour l'année scolaire 2015/2016, le temps de secrétariat s'établit à 102 h, soit 2178 €.

La Présidente propose une cotisation syndicale fixée à la somme de **4,15 €** par élève pour l'année 2017. La cotisation des communes sera réactualisée chaque année au vu du rapport d'Activité de l'année.

Après en avoir délibéré,

## LE COMITE INTERCOMMUNAL

- décide de retenir la proposition telle que présentée par son bureau
- décide d'appliquer le taux de cotisation de **4,15 €** par élève, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- charge sa Présidente d'établir pour chaque commune adhérente, le titre de recette correspondant à son nombre d'élèves, pris en compte à la date de facturation.

Saint Florent/Cher, le 18 Octobre 2016

Au registre sont les signatures

C. LOZACH-SIRET  
Présidente du SITS

## Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,